

Extrait du registre des délibérations

SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, LE TRENTE SEPTEMBRE A DIX-NEUF HEURES, LE COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DES EAUX SUD MEUSE, REGULIEREMENT CONVOQUE, S'EST REUNI EN SEANCE ORDINAIRE AU SIEGE DU SYNDICAT, SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME THERESE JAMAR, PRESIDENTE.

Nombre de membres

En exercice :62

Présents :40

Votants : 43 soit 40+3

Ayant donné procuration :3

Absents excusés : 19

Date de convocation :

22/09/2026

OBJET de la délibération 20260930_1

RPQS AEP AC ANC 2025

Résultat du vote

Pour :43

Contre :0

Abstention :0

Présents:

ADNET SEBASTIEN	HAINFRAY LAURENCE	PHILOUZE HENRI
AUBRIOT PIERRE	INTINS YANNICK	POURTIER ADELINE
BERRARD CYRILLE	JAMAR THERESE	REMY PHILIPPE
BOUCHOT VALERIE	LAURENT TATIANA	RIVIERE JEAN-MARIE
CARLIER SEBASTIEN	LEBLANC SYLVIE	SAMSON THIERRY
CHEVALLIER CHRISTOPHE	LETOWSKI CHRISTINE	SCHNEIDER JEREMY
CHEVALLIER MARIE-LAURE	LOISY MICHEL	SIDOLI PHILIPPE
DEPREZ ISABELLE	MAGOT FLORENT	STOLF OLIVIER
DEPREZ SEBASTIEN	MAGRON LAURENT	TASSET MARINE
DUPONT REGIS	MARTIN FANNY	TOURNOIS STEPHANE
FRUCHARD NICOLAS	MARTIN GUILLAUME	VARNEROT MICKAEL
GARZANDAT FREDERIC	NICOLE JEAN-PIERRE	WETZEL PATRICE
GOBERT DENIS	NICOLE MARC	
GOUVERD MATHIS	PESCHELOCHE ALICE	

Ont donné Procuration:

BENAISSA MESSAOUD	à NICOLE Marc
GROSS BERMAND LOREDANA	à RIVIERE Jean-Marie
PITA MARIO	à MAGOT Florent

Excusés:

MUNIER Robert, CHAOMLEFFEL Rémy, MICHEL Edwige, GRUY Catherine, HOMA Geoffrey, BURNEL Maxime, DEVAUX Dominique, ZANOTTI Sandrine, EVRARD Brice, CHAPELIER Franck, HUBERT Frédéric, HUGUIN Candy, MERCIER Dominique, SAVOLDELLI Dominique, MARCHANDE Patrice, LINARD Damien, PSAUME Véronique, MOURER Charles-Henri, MONTIGNEUL Alexy.

Secrétaire de séance : Marc NICOLE est désigné à l'unanimité

Extrait du registre des délibérations

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 5711-1 relatif aux syndicats mixtes constitués exclusivement de communes et d'établissements publics de coopération intercommunale ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2224-5 et D.2224-1 à D.2224-5 relatifs au rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement ;

Vu les annexes V et VI du Code général des collectivités territoriales fixant les indicateurs techniques et financiers devant figurer dans les rapports annuels relatifs aux services publics d'eau potable et d'assainissement ;

Vu l'article R.131-34 du Code de l'environnement relatif au système d'information sur l'eau, les milieux aquatiques et les services publics d'eau et d'assainissement ;

Vu le rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics du Syndicat Mixte des Eaux Sud Meuse établi au titre de l'exercice 2025 ;

Considérant que le Président de l'établissement public compétent présente chaque année à son assemblée délibérante un rapport sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement, destiné notamment à l'information des usagers ;

Considérant que le Syndicat Mixte des Eaux Sud Meuse exerce les compétences relatives à l'eau potable, à l'assainissement collectif et à l'assainissement non collectif ;

Considérant qu'à ce titre, un rapport annuel unique portant sur l'ensemble de ces services a été établi pour l'exercice 2025 ;

Considérant que le RPQS présente notamment l'organisation et les caractéristiques techniques des services, leur tarification, leurs principaux indicateurs de performance ainsi que les éléments financiers et patrimoniaux réglementaires ;

Considérant que le RPQS et les données réglementaires correspondantes sont renseignés et publiés sur le Système d'Information sur les Services Publics d'Eau et d'Assainissement (SISPEA), dans les conditions prévues par la réglementation ;

Considérant que le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité des Services publics a été présenté aux membres du Comité syndical lors de la séance du 30 septembre 2026 ;

Après présentation du rapport par Madame la Présidente,

LE COMITÉ SYNDICAL,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité, par 43 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

PREND ACTE de la présentation du Rapport annuel sur le Prix et la Qualité des Services publics

EMET UN AVIS FAVORABLE sur ce rapport portant sur les trois services publics exercés par le Syndicat :

- le service public d'eau potable ;
- le service public d'assainissement collectif ;
- le service public d'assainissement non collectif ;

DIT que le RPQS sera mis à la disposition du public dans les conditions réglementaires ;

DIT que le RPQS sera transmis aux communes et établissements publics de coopération intercommunale membres du Syndicat, afin qu'ils puissent en assurer l'information auprès de leurs assemblées délibérantes conformément aux dispositions applicables ;

AUTORISE Madame la Présidente à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré en séance publique, les jours, mois et an que dessus,

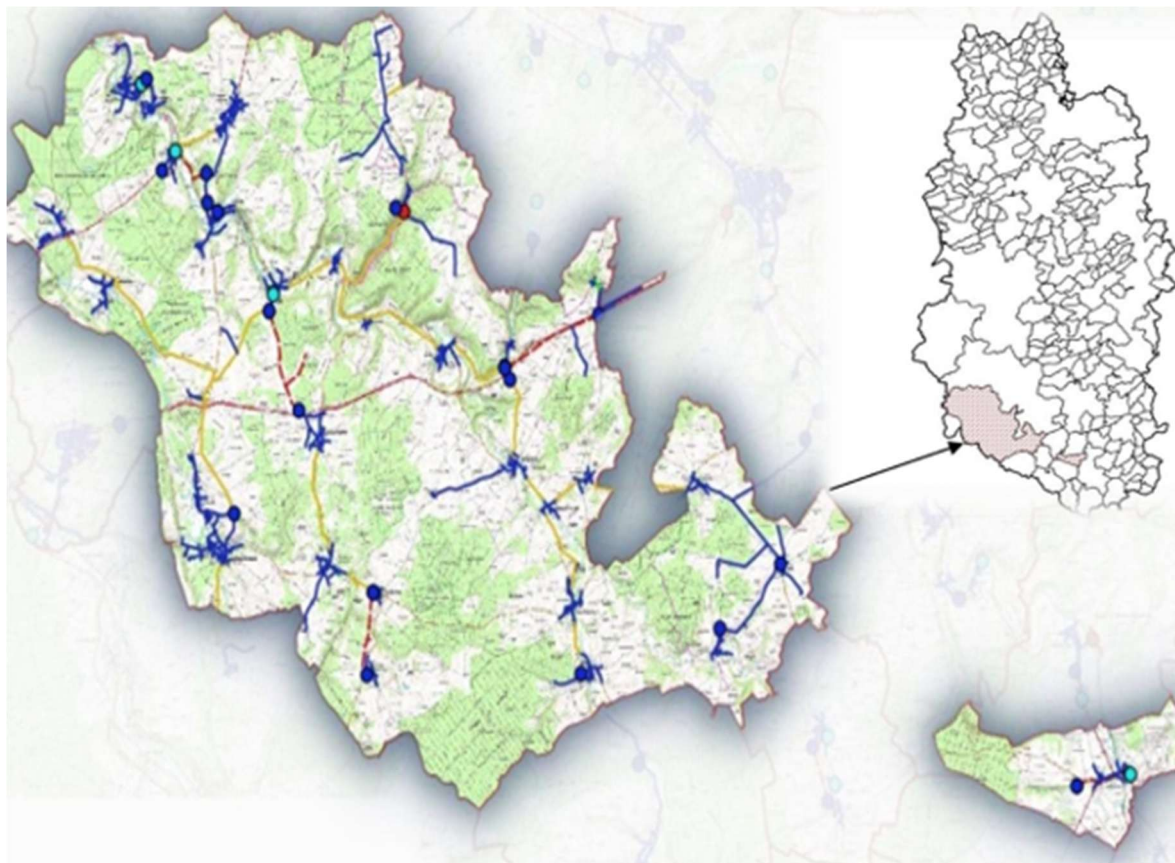
Pour extrait conforme, la Présidente, Thérèse JAMAR

Envoyé en préfecture le 01/10/2026

Reçu en préfecture le 01/10/2026

Publié le

ID : 055-200092633-20260930-20260930_1-DE



SYNDICAT MIXTE DES EAUX SUD MEUSE

DEPARTEMENT DE LA MEUSE

RPQS 2025 DES SERVICES D'EAUX ET D'ASSAINISSEMENT

Les données complètes des RPQS sont consultables sur le site SISPEA <https://www.services.eaufrance.fr>

Introduction

La structure intercommunale des quatre cantons, issue du syndicat des eaux de Stainville créé en 1923, a été reprise **en régie directe** en 1997 suite à un affermage avec la compagnie des eaux et de l’ozone. Au 1^{er} janvier 2020, suite à l’adhésion des syndicats SEH et BHS et des communes de Brillon-En-Barrois, Houdelaincourt, Haironville, **le syndicat s’est transformé en syndicat mixte des eaux Sud Meuse (SMESM)**. La CA Saint Dizier Der et Blaise est membre du syndicat en représentation-substitution de la commune de Nancy. La CC des Portes de Meuse est membre pour la compétence Assainissement non collectif en représentation substitution des communes ayant transféré leur compétence ANC au syndicat. Depuis le 1^{er} janvier 2021, l’ex syndicat d’eau et d’assainissement de Ville-Sur-Saulx et L’Isle-En-Rigault et la commune de Saudrupt en assainissement ont transféré leurs compétences au syndicat des eaux Sud Meuse. Au 1^{er} janvier 2025, la commune de Stainville a transféré sa compétence assainissement collectif et le syndicat des eaux de Tréveray et Saint-Joire a rejoint le syndicat dans le cadre d’une dissolution-adhésion.

- **Les compétences** du SMESM sont :
EAU POTABLE : le captage, sa protection, le traitement, le transfert, le stockage et la distribution d’eau
ASSAINISSEMENT COLLECTIF : la collecte, le transfert et le traitement des eaux usées
ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF : contrôle des installations nouvelles et existantes
- **Le territoire** avec la liste des membres du syndicat par compétence au 1^{er} janvier 2026- 31 communes – 2 intercommunalités

Communes	AEP EAU POTABLE	AC ASSAINISSEMENT COLLECTIF	ANC ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
AULNOIS EN PERTHOIS		NON commune	
BAUDONVILLIERS			
BAZINCOURT SUR SAULX		TRAVAUX en 2025-SERVICE RENDU en 2026	
BRAUVILLIERS			NON CC Portes de Meuse
BRILLON-EN-BARROIS	usine saudrupt		NON CC Portes de Meuse
COUSANCES LES FORGES			
COUVERTPUIS	usine nantois		
DAMMARIE SUR SAULX			
FOUCHERE AUX BOIS			
HAIRONVILLE	usine saudrupt		NON CC Portes de Meuse
HEVILLIERS	usine nantois		
HOUDELAINCOURT	usine houdelaincourt		NON CC Portes de Meuse
JUVIGNY			
LAVINCOURT			
LE BOUCHON SUR SAULX			
L'ISLE EN RIGALT	usine ville sur Saulx		NON CC Portes de Meuse
MAULAN		adhérente mais pas de service réel donc pas d'abonné	
MENIL SUR SAULX			
MONTPLONNE			
MORLEY			
NANT LE PETIT		adhérente mais pas de service réel donc pas d'abonné	
CA der et Blaise pour NANCY			
RUPT AUX NONAINS	USINE RUPT en bleu	TRAVAUX en 2025-SERVICE RENDU en 2026	
SAINT-JOIRE	Usine Saint-Joire		NON CC Portes de Meuse
SAUDRUPT	usine saudrupt		NON CC Portes de Meuse
SAVONNIERES			
SOMMELONNE			
STAINVILLE			NON CC Portes de Meuse
TREVERAY	Usine Saint-Joire		NON CC Portes de Meuse
VILLERS LE SEC	usine nantois	adhérente mais pas de service réel donc pas d'abonné	
VILLE-SUR-SAULX	usine ville sur saulx		NON CC Portes de Meuse

1. PRESENTATION DES SERVICES

1.1. La Gouvernance

Le syndicat des Eaux Sud Meuse est un **syndicat mixte fermé** gérant trois services publics industriels et commerciaux. Sa gouvernance, sa gestion administrative et comptable obéissent aux règles de droit public.

Les services d’eau et d’assainissement sont exploités **en régie directe**. La gestion du personnel relève du droit privé.

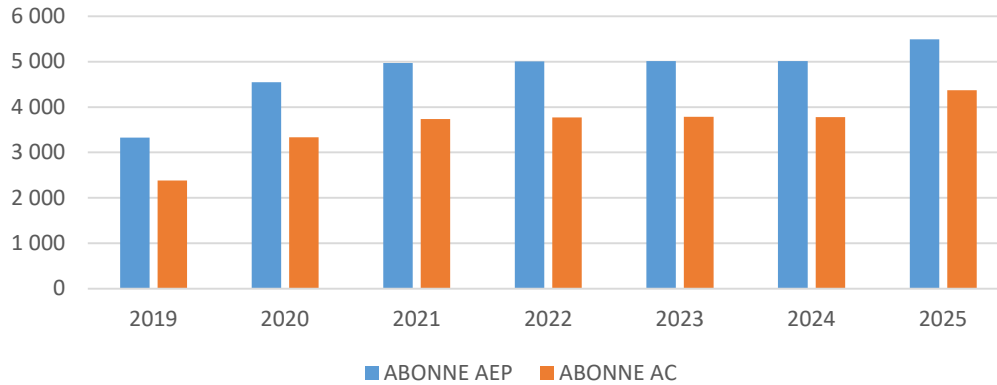
Les deux représentants de chacune des 31 communes siègent au comité syndical dont sont issus 14 membres composant le bureau. Les deux EPCI membres « Les Portes de Meuse » pour la compétence ANC et « Saint-Dizier, Der et Blaise » pour la commune de Nancy sont représentés par les deux délégués communaux. Les statuts du syndicat optent pour une gouvernance assurée par deux délégués communaux indépendamment de la taille des communes. Un Président et trois Vice-Présidents gèrent le syndicat.

1.2. La Population desservie et le nombre d’abonnés en eau et en assainissement collectif (AC) par commune :

COMMUNES	30/06/2026		31/12/2025		31/12/2024		Nbre habitants	Ratio Hbt/abonné
	EAU	AC	EAU2	AC2	EAU3	AC3		
AULNOIS EN PERTHOIS	235		234		230		479	2,05
BAUDONVILLIERS	199	190	199	190	200	191	383	1,92
BAZINCOURT SUR SAULX	86		86		84		145	1,69
BRAUVILLIERS	84	81	86	83	89	86	167	1,94
BRILLON EN BARROIS	349	300	349	300	346	299	734	2,10
COUSANCES LES FORGES	831	796	826	794	828	792	1 673	2,03
COUVERTPUIS	73	38	72	37	71	36	86	1,19
DAMMARIE SUR SAULX	226	220	227	221	227	221	380	1,67
FOUCHERES AUX BOIS	82	76	81	75	82	76	134	1,65
HAIRONVILLE	301	281	295	276	300	281	581	1,97
HEVILLIERS	96	71	99	73	100	75	158	1,60
HOUDELAINCOURT	201	176	203	177	203	177	282	1,39
JUVIGNY EN PERTHOIS	79	75	79	75	79	75	137	1,73
L ISLE EN RIGAUT	274	262	270	258	274	262	472	1,75
LAVINCOURT	46	42	46	42	46	42	73	1,59
LE BOUCHON SUR SAULX	116	113	116	113	115	112	238	2,05
MAULAN	61		62		62		110	1,77
MENIL SUR SAULX	119	111	121	113	120	112	250	2,07
MONTPLONNE	62	61	62	61	63	62	148	2,39
MORLEY	129	109	128	109	127	108	210	1,64
NANT LE PETIT	51		52		52		77	1,48
NANCY	119	111	118	110	119	110	218	1,85
RUPT AUX NONAINS	213		214		213		375	1,75
SAINT-JOIRE	148	127	148	127			239	1,61
SAUDRUPT	118	102	116	100	117	101	193	1,66
SAVONNIERES EN PERTHOIS	205	197	205	199	209	203	415	2,02
SOMMELONNE	220	210	218	209	220	210	421	1,93
STAINVILLE	195	173	195	173	196		385	1,97
TREVERAY	341	308	340	308			556	1,64
VILLE SUR SAULX	150	149	151	150	151	150	284	1,88
VILLERS-LE-SEC	91		91		92		127	1,40
TOTAUX	5 500	4 379	5 489	4 373	5 015	3 781	10 130	1,85

Le nombre de 1.85 d'habitants par branchement indique que le service dessert une zone rurale. Cet indicateur permet d'apprécier le poids des charges fixes et de nuancer les performances du réseau d'eau. En effet, en zone rurale, le linéaire de réseau est important pour desservir des zones dont la densité de population est faible. Cet indicateur est de 25 abonnés par kilomètre de réseau. Les charges fixes sont réparties sur peu d'abonnés.

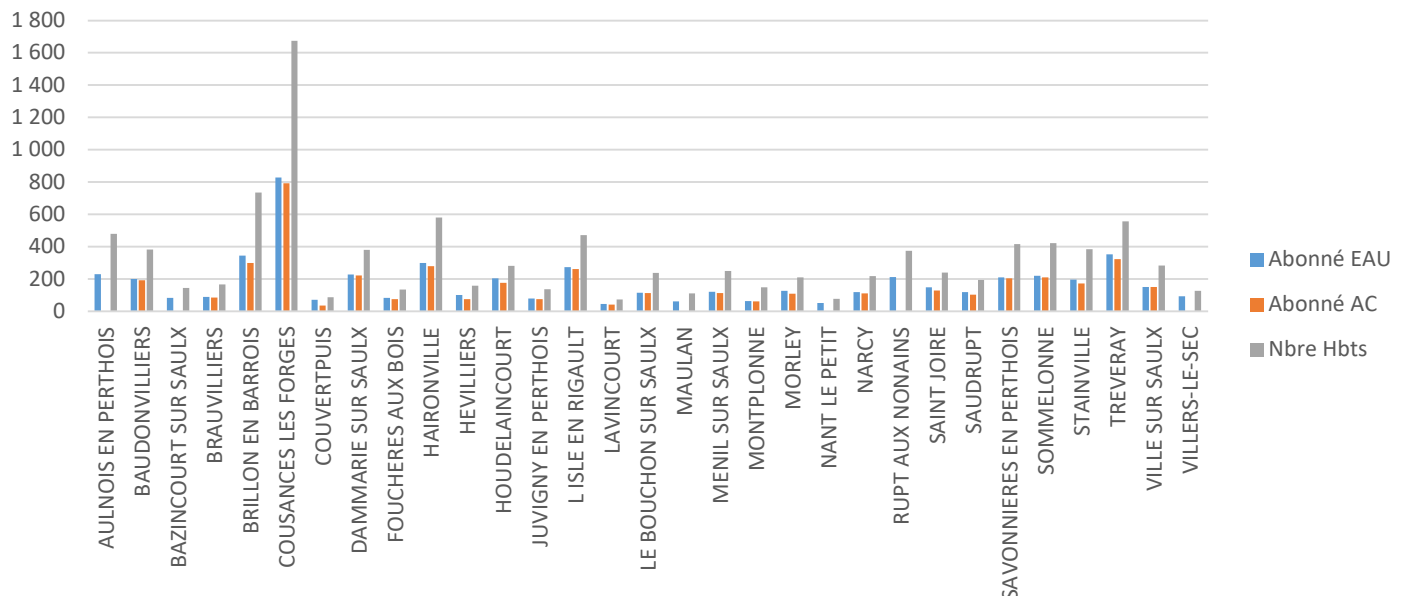
EVOLUTION NOMBRE ABONNE



Depuis 2019, le nombre d'abonnés gérés par le syndicat a augmenté de plus de 70 % suite aux transferts de compétence en 2020, 2021 et 2025.

Le territoire du syndicat est composé de 31 communes rurales dont presque 60 % sont de petites communes. Trois communes relèvent intégralement de l'assainissement non collectif. Bazincourt et Rupt vont relever de l'assainissement collectif.

Nombre d'abonnés et d'habitants par commune au 31/12/2025



1.3. Les volumes facturés aux abonnés en 2025 en assainissement collectif et en eau potable

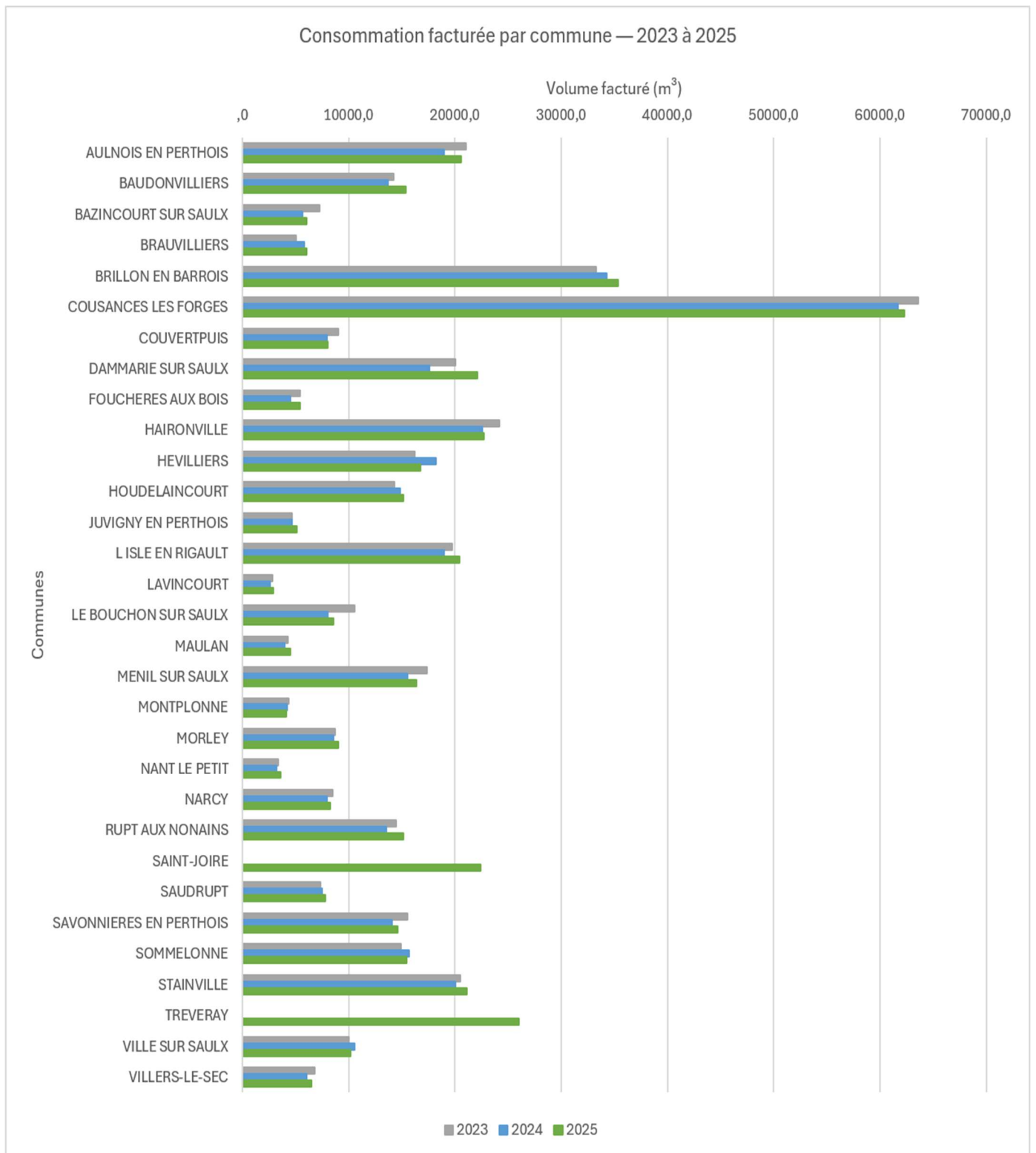
- Volumes facturés en 2025 par commune

Commune	ASSAINISSEMENT COLLECTIF	FUITE DEDUITE	EAU FACTUREE	TOTAL EAU
TOTAL ANNUEL M ³ FACTURE	315 651	5 776 m ³	458 343 m ³	464 119 m ³
AULNOIS EN PERTHOIS		318 m ³	20 601 m ³	20 919 m ³
BAUDONVILLIERS	14 289	0 m ³	15 414 m ³	15 414 m ³
BAZINCOURT SUR SAULX		404 m ³	6 036 m ³	6 440 m ³
BRAUVILLIERS	5 368	9 m ³	6 032 m ³	6 041 m ³
BRILLON EN BARROIS	22 329	131 m ³	35 354 m ³	35 485 m ³
COUSANCES LES FORGES	57 327	1 674 m ³	62 301 m ³	63 975 m ³
COUVERTPUIS	1 744	0 m ³	8 035 m ³	8 035 m ³
DAMMARIE SUR SAULX	20 111	212 m ³	22 165 m ³	22 377 m ³
FOUCHERES AUX BOIS	4 947	0 m ³	5 479 m ³	5 479 m ³
HAIRONVILLE	20 665	23 m ³	22 720 m ³	22 743 m ³
HEVILLIERS	5 782	0 m ³	16 765 m ³	16 765 m ³
HOUDELAINCOURT	12 048	0 m ³	15 129 m ³	15 129 m ³
JUVIGNY EN PERTHOIS	5 079	23 m ³	5 142 m ³	5 165 m ³
L ISLE EN RIGALT	18 025	21 m ³	20 420 m ³	20 441 m ³
LAVINCOURT	2 619	0 m ³	2 899 m ³	2 899 m ³
LE BOUCHON SUR SAULX	8 219	0 m ³	8 586 m ³	8 586 m ³
MAULAN		0 m ³	4 515 m ³	4 515 m ³
MENIL SUR SAULX	10 903	0 m ³	16 392 m ³	16 392 m ³
MONTPLONNE	4 031	0 m ³	4 113 m ³	4 113 m ³
MORLEY	6 402	0 m ³	9 026 m ³	9 026 m ³
NANT LE PETIT		0 m ³	3 593 m ³	3 593 m ³
NARCY	7 688	0 m ³	8 283 m ³	8 283 m ³
RUPT AUX NONAINS		109 m ³	15 143 m ³	15 252 m ³
SAINT-JOIRE	9 576	236 m ³	22 462 m ³	22 698 m ³
SAUDRUPT	6 587	0 m ³	7 806 m ³	7 806 m ³
SAVONNIERES EN PERTHOIS	13 504	116 m ³	14 625 m ³	14 741 m ³
SOMMELONNE	14 296	0 m ³	15 442 m ³	15 442 m ³
STAINVILLE	10 070	449 m ³	21 170 m ³	21 619 m ³
TREVERAY	23 858	2 044 m ³	25 995 m ³	28 039 m ³
VILLE SUR SAULX	10 184	0 m ³	10 189 m ³	10 189 m ³
VILLERS-LE-SEC		7 m ³	6 511 m ³	6 518 m ³

La consommation moyenne annuelle facturée par abonné est de **83.50 m³** (hors fuite après compteur) bien inférieure à la moyenne nationale de 120 m³.

Pour rappel, en 2025, le SGC a souhaité que le syndicat facture le second semestre 2024 de l'ex-syndicat de Tréveray et Saint-Joire.

• Evolution de 2023 à 2025 de la consommation facturée



Les variations annuelles sont légères et sont influencées par les conditions météorologiques et les dates de relève qui peuvent varier sensiblement d'une année sur l'autre.

1.4. Les finances des services :

La forme industrielle et commerciale du service impose que les usagers financent les dépenses. Le budget général des communes ou des EPCI membres peut abonder le SPIC pour financer des investissements importants dans les conditions encadrées par la législation. Le syndicat ayant poursuivi depuis la création de la régie une politique d'investissement importante, la tarification de l'eau et de l'assainissement est dans la moyenne haute nationale et bénéficie d'aides financières du Département de la Meuse, de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et du GIP Objectif Meuse.

Les transferts de compétence depuis 2020 ont entraîné la reprise des dettes et celle des amortissements (voire sa régularisation) en eau comme en assainissement. Certains syndicats étaient financés partiellement par le budget général des communes membres soit sous forme d'avance remboursable soit sous forme de participation annuelle. La mise à niveau des systèmes d'eau et d'assainissement a été nécessaire (rénovation de sites, mise aux normes réglementaires, télégestion...). Le contexte inflationniste (énergie et fournitures) a également impacté les budgets. Afin d'y faire face, des augmentations de tarif ont été votées en 2024.

Les comptes administratifs retracent l'exécution budgétaire de l'exercice pour chacun des budgets du syndicat. Ils présentent, par section de fonctionnement et d'investissement, les recettes et les dépenses réalisées, les restes à réaliser ainsi que les résultats de clôture. Ces éléments permettent d'apprécier l'équilibre financier de chaque service et la capacité du syndicat à financer ses investissements.

Pour l'exercice 2025, les comptes administratifs ont été arrêtés par le comité syndical le 6 mai 2026 et concordent avec les comptes de gestion établis par le comptable public. Les principaux résultats ainsi que les budgets primitifs 2026 sont présentés ci-après.

1.4.1 COMPTES ADMINISTRATIFS :

- Service public d'eau potable :

chapitre	EAU POTABLE	BP 2025 prévu en 2025	CA 2025 réalisé en 2025	RESULTAT	BP 2026 prévu en 2026
				792 233,05	
	DEPENSES EXPLOITATION TOTAL	2 110 959,00	1 344 117,92	dont 200 000 vers	2 134 234,00
011	stock edf analyse eau prestation	859 959,00	506 444,13	vers investissement	859 000,00
012	Charges de personnel	460 000,00	451 563,57		564 000,00
014	Redevances Agence Eau	326 000,00	127 275,00		304 734,00
022	Dépenses imprévues	70 000,00			
042	Amortissement=recette investissement	264 000,00	212 355,97		261 000,00
65	ANV factures impayés- indemnité élus	58 000,00	16 568,76		69 500,00
66	Intérêts des emprunts	31 000,00	19 277,43		31 000,00
67	Correction résultats ex SIE VL- régularisation factures	32 000,00	633,06		40 000,00
68	Provisions pour impayés	10 000,00	10 000,00		5 000,00
	RECETTES EXPLOITATION TOTAL	2 110 959,00	1 618 719,33		2 134 234,00
002	Résultat cumulé reporté	515 831,64	-		592 233,05
013	remboursement arrêt maladie	-	-		1 000,00
042	Amortissement=dépense investissement	129 000,00	111 531,77		137 000,00
70	Facturation eau, redevances Agence, travaux	1 432 127,36	1 449 673,86		1 378 000,95
75	Location antennes château eau- remboursement TICFE	34 000,00	44 732,48		25 000,00
77	remboursement trop versé, réparation sinistre	-	8 278,85		1 000,00
78	Reprises sur ANV provisionnée	-	4 502,37		-
				1 494 565,77	
	DEPENSES INVESTISSEMENT TOTAL	4 567 000,00	419 025,45		5 033 000,00
040	Amortissement= recette exploitation	129 000,00	111 531,77		137 000,00
041	Ecritures comptables (avance forfaitaire méthode SGC 22, tr	200 000,00	-		200 000,00
16	Capital des emprunts	123 000,00	119 298,46		108 000,00
20	Etudes et logiciels	465 000,00	-		475 000,00
21	Investissement annuel	1 300 000,00	175 698,01		1 763 000,00
23	Investissement pluri-annuel	2 350 000,00	12 497,21		2 350 000,00
	RECETTES INVESTISSEMENT TOTAL	4 567 000,00	417 435,97		5 033 000,00
001	Résultat cumulé reporté	1 496 145,06	-		1 494 565,77
040	Amortissement= dépense exploitation	264 000,00	212 355,97		261 000,00
041	Ecritures comptables (avance forfaitaire méthode SGC 22, tr	200 000,00	-		200 000,00
10	VIREMENT DE LA SECTION d'exploitation	200 000,00	200 000,00		200 000,00
13	Subventions si programme lancé	810 000,00	5 080,00		800 000,00
16	Nouveaux emprunts si programme lancé	1 596 854,94	-		2 077 434,23

• Service public d'assainissement non collectif :

CHAPITRE	SPANC	BP 2025 prévu en 2025	CA 2025 réalisé en 2025	RESULTAT	BP 2026 prévu en 2026
	DEPENSES EXPLOITATION TOTAL	20 128,00	627,90	20 716,08 à reporter	22 216,00
011	Charges à caractère général (Fournitures...)	7 628,00			7 600,00
012	Charges de personnel	5 400,00			5 500,00
042	Amortissement=recette investissement	500,00	300,37		500,00
65	ANV factures impayés- indemnité élus	6 000,00			8 016,00
66	Intérêts des emprunts	600,00	327,53		600,00
	RECETTES EXPLOITATION TOTAL	20 128,00	2 716,03		22 216,00
002	Résultat d'exploitation reporté	18 627,95			20 716,08
042	Amortissement=dépense investissement	100,00	96,03		100,00
70	Recette issu des contrôles facturés	1 400,05	2 620,00		1 399,92
	DEPENSES INVESTISSEMENT TOTAL	13 777,00	672,98	11 905 à reporter	12 405,00
040	Amortissement= recette exploitation	100,00	96,03		100,00
16	Capital des emprunts	1 000,00	576,95		1 000,00
20	Etudes et logiciels	4 677,00			4 000,00
21	Investissement annuel	8 000,00			7 305,00
	RECETTES INVESTISSEMENT TOTAL	13 777,00	300,37		12 405,00
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	12 277,61			11 905,00
040	Amortissement= dépense exploitation	500,00	300,37		500,00
13	Subventions d'investissement	999,39			

• Service public d'assainissement collectif :

chapitre	ASSAINISSEMENT COLLECTIF	BP 2025 prévu en 2025	CA 2025 réalisé en 2025	RESULTAT	Reste à Réaliser sur 2026	BP 2026 prévu en 2026	
	FONCTIONNEMENT SOLDE			661 993,31			
	DEPENSES EXPLOITATION TOTAL	1 361 204,00	822 944,61	dont 400 000 vers	-	1 594 994,00	
011	stock edf curage épandage analyse auto	482 504,00	231 863,67	vers investissem	-	676 494,00	
012	Charges de personnel	390 200,00	243 388,13		-	356 000,00	
014	Redevances des Agences de l'eau	-	-		-	10 000,00	
042	Amortissement=recette investissement	369 500,00	287 013,46		-	355 000,00	
65	ANV factures impayés- indemnité élus	42 000,00	17 750,14		-	41 500,00	
66	Intérêts des emprunts	53 000,00	38 330,35		-	101 000,00	
67	Rectification de factures abonnés	20 000,00	598,86		-	25 000,00	
68	Provisions pour impayés	4 000,00	4 000,00		-	30 000,00	
	RECETTES EXPLOITATION TOTAL	1 361 204,00	1 280 733,87		-	1 594 994,00	
002	Résultat d'exploitation reporté	204 204,05	-		-	261 993,31	
013	Remboursement arrêt maladie	-	315,44		-	-	
042	Amortissement=dépense investissement	260 000,00	191 215,77		-	262 000,00	
70	Facturation AC, travaux	896 999,95	1 052 696,13		-	1 066 000,69	
74	Prime pour épuration	-	19 332,00		-	-	
75	Remboursement TICFE	-	7 209,87		-	-	
77	Produits exceptionnels	-	2 815,68		-	-	
78	Reprise provision suite ANV provisionn	-	7 148,98		-	5 000,00	
	DEPENSES INVESTISSEMENT TOTAL	8 785 800,00	4 058 525,11		1 149 871,97	4 897 701,03	6 047 573,00
001	Solde d'exécution de la section d'invest	-	-		-	140 784,34	
040	Amortissement= recette exploitation	260 000,00	191 215,77		-	262 000,00	
041	Ecritures comptables (avance forfaitaire	350 000,00	174 720,21		-	300 000,00	
16	Capital des emprunts	140 800,00	120 817,19		-	1 120 000,84	
20	Etudes et logiciels	92 000,00	-		-	91 915,85	
21	Investissement annuel	543 000,00	16 001,00		-	683 000,00	
23	Investissement pluri-annuel	7 400 000,00	3 555 770,94		1 149 871,97	2 300 000,00	
	RECETTES INVESTISSEMENT TOTAL	8 785 800,00	3 531 933,37		2 586 281,30	3 461 291,70	6 047 573,00
001	Solde d'exécution de la section d'invest	385 891,55	-		-	-	
040	Amortissement= dépense exploitation	369 500,00	287 013,46		-	355 000,00	
041	Ecritures comptables (avance forfaitaire	350 000,00	174 720,21		-	300 000,00	
10	Dotations, fonds divers et réserves	-	-		-	400 000,00	
13	Subventions si programme lancé	4 710 000,00	2 070 199,70		1 586 281,30	990 000,00	
16	Nouveaux emprunts si programme lanc	2 770 408,45	1 000 000,00		1 000 000,00	1 416 291,70	
23	Avance forfaitaire méthode SGC bis	200 000,00	-		-	-	

1.4.2 : ETAT DE LA DETTE :

- Synthèse de la dette :

ETAT DE LA DETTE 31/12/2025				
Service	Capital Restant Dû	Intérêts	Amortissement	Annuité
Eau potable	1 266 441,24 €	19 068,15 €	116 301,88 €	135 370,03 €
Assainissement collectif	2 002 617,30 €	37 066,22 €	120 741,67 €	157 807,89 €
Assainissement non collectif	8 092,20 €	346,76 €	576,95 €	923,71 €

- L'assainissement collectif représente près de **61 % de la dette totale**.
- L'eau potable représente environ **39 %**.
- L'ANC ne porte pratiquement pas d'endettement.

La dette totale du SMESM est d'environ **3,28 M€**.

- Durée de la dette : la capacité avec l'autofinancement dégagé de rembourser la dette

CAPACITÉ DE DÉSENDETTEMENT 31/12/2025			
Budget	Encours de dette (CRD)	CAF brute (autofinancement)	Capacité de désendettement
Eau potable	1 266 441,24 €	271 562,00 €	4,7 ans
Assainissement collectif	2 002 617,30 €	557 105,00 €	3,6 ans
Assainissement non collectif	8 092,20 €	2 562,00 €	3,2 ans

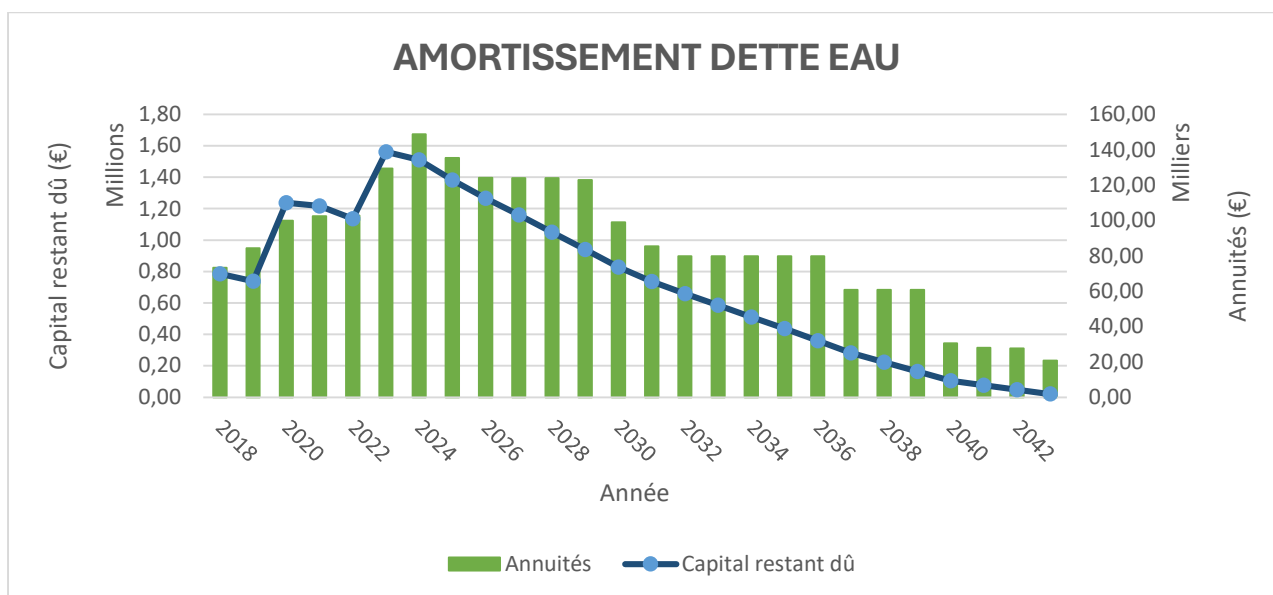
La capacité de désendettement correspond au nombre d'années nécessaires pour rembourser la totalité de la dette si l'ensemble de l'autofinancement y était consacré.

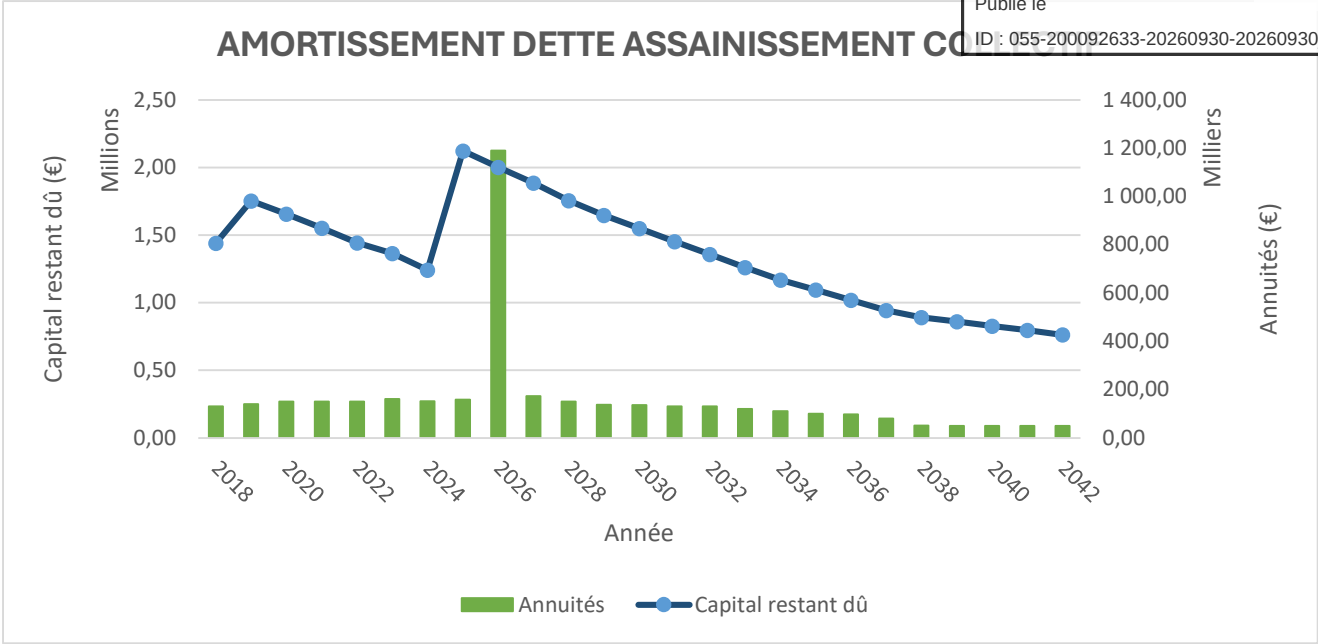
Dans les analyses financières des collectivités et services publics, on considère généralement que :

- Pour une durée de moins de 5 ans : situation saine

Dans un contexte de financement devenu plus contraint et de coût de l'emprunt plus élevé qu'au cours de la décennie précédente, ces indicateurs sont plutôt favorables.

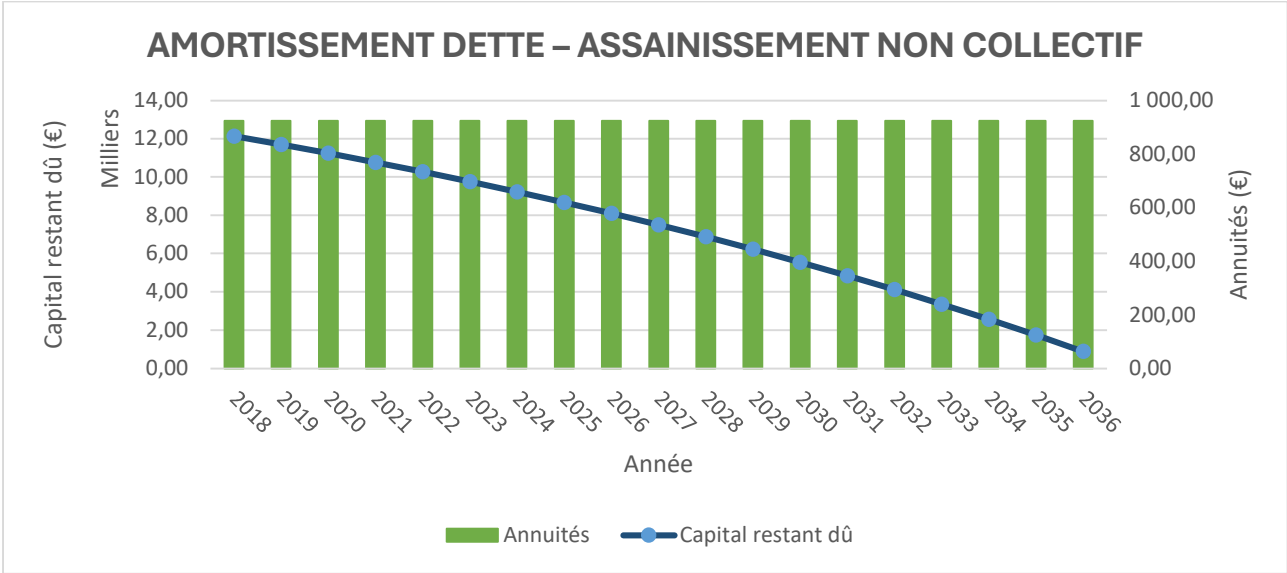
- Amortissement de la dette :





Le syndicat a souscrit en 2025 un emprunt à court terme de 1 M€ (financement des subventions à venir du programme d’assainissement de Rupt et Bazincourt) dont le remboursement était initialement prévu en 2027. Afin de réduire le coût global de financement du service, il a été décidé de procéder au remboursement anticipé du capital dès 2026, générant une forte augmentation ponctuelle de l’amortissement annuel de la dette. C’est une opération exceptionnelle.

Parallèlement, un emprunt de long terme de 1 M€ a été contracté afin d’adapter le financement de ce programme d’assainissement à sa durée d’utilisation et de lisser la charge financière sur plusieurs décennies.



Le SPANC finance 3 % de l’emprunt contracté en 2007 pour financer la construction du siège social du syndicat.

Pour conclure, le niveau d’endettement du syndicat est la conséquence directe des investissements engagés pour moderniser les infrastructures d’eau et d’assainissement ainsi que des transferts de compétence intervenus depuis 2020. Son extinction progressive au cours des prochaines années renforcera les marges de manœuvre financières nécessaires à la réalisation des futurs programmes d’investissement.

1.4.3 : IMPAYES ET ADMISSIONS EN NON-VALEUR :

- Taux de Recouvrement :

TAUX DE RECOUVREMENT AU 31/12/N DU FACTURE N-1		
Service	Au 31/12/2025 facturé 2024	Au 31/12/2024 facturé 2023
Eau potable	97,28%	96,44%
Assainissement collectif	96,89%	96,14%
Assainissement non collectif	99,44%	100,00%

Les taux de recouvrement des factures demeurent à un niveau élevé sur l'ensemble des services du syndicat. Ces niveaux témoignent de la qualité du suivi administratif et financier du recouvrement par le SGC ainsi que de la bonne maîtrise des impayés.

- Admissions en non-valeur et extinction de la dette :

ADMISSION EN NON-VALEUR et EXTINCTION DE CREANCES		
Service	En 2025	En 2024
Eau potable	4 502,37 €	9 077,32 €
Assainissement collectif	7 148,98 €	3 462,66 €
Assainissement non collectif	0,00 €	0,00 €

En 2024, le Service de Gestion Comptable (SGC) a procédé à un important travail de régularisation des restes à recouvrer en apurant plusieurs dossiers très anciens dont le recouvrement était définitivement compromis (décès, liquidations judiciaires, insolvabilités constatées ou créances prescrites).

Ces opérations comptables ne sont pas prises en compte dans le calcul du taux de recouvrement. Elles ont toutefois permis d'assainir les états de restes à recouvrer du syndicat et de présenter une situation financière plus fidèle à la réalité. Cette démarche de mise à jour clôture des dossiers parfois anciens hérités des anciens services ou des transferts de compétences.

Le syndicat ne procède à aucun versement au profit d'un fonds de solidarité. Par ailleurs, aucune opération de coopération décentralisée n'a été engagée, bien que la loi du 9 février 2005 dite « loi Oudin Santini » autorise les services d'eau à consacrer jusqu'à 1 % de leur budget à des actions de solidarité internationale. Néanmoins, les abandons de créance à caractère social représentent un effort important. Rapporté au volume d'eau facturé, cet effort correspond à un ratio de 0,0098 € TTC par m³ d'eau facturé et 0.0226 € TTC par m³ d'assainissement facturé en 2025.

1.5. L'organisation des services :

1.5.1 L'effectif

L'effectif pourvu est de 10 salariés. Le service administratif est composé de deux salariés (direction des services et secrétariat des services, abonnés, comptabilité), celui des techniciens de deux salariés (entretien et gestion des stations AEP et EU, télégestion, entretien électromécanique, études, SIG, recherche fuites, relève compteur), un directeur technique adjoint et la régie de travaux publics est composée de 5 employés (deux techniciens travaux et 3 agents de travaux publics).

1.5.2 Le statut :

La nature industrielle et commerciale des services entraîne l'application des règles du droit privé aux relations contractuelles avec les salariés. Le code du travail et sa jurisprudence s'appliquent dans la gestion du personnel (temps de travail, sécurité, cotisations sociales, prud'hommes, médecine du travail, embauche, licenciement...).

1.6. Les tâches :

1.6.1. Les missions en régie directe:

Depuis 2025, six stations de traitement d'eau potable et 15 stations d'épuration sont gérées par le syndicat.

Le syndicat entretient les ouvrages (usine de traitement d'eau potable, châteaux d'eau, pompes de refoulement, regards...) et les réseaux d'eau et d'assainissement.

Les contrôles d'assainissement non collectif sont également gérés en régie pour 21 communes des installations existantes et les contrôles des installations neuves.

La nécessité de continuité de service public impose la mise en place d'une astreinte 24h/24.

En sus des missions classiques, la particularité du syndicat est sa régie de travaux. La réparation des fuites sur réseaux, les branchements et les petites extensions sont réalisés par la régie de travaux.

1.6.2 Les missions externalisées :

La taille du syndicat ne lui permet pas d'assumer toutes les missions et des prestations sont externalisées. Il s'agit : Travaux publics importants soit par leur technicité soit par leur durée, Curage des réseaux d'assainissement, Nettoyage des châteaux d'eau, Prestations informatiques et Entretien des locaux et du linge, Entretien électromécanique des ouvrages d'autosurveillance et de télégestion, Espaces verts...

1.6.3 Les principales données d'exploitation et l'activité de la régie :

Activités principales	Nombre ou heure
CONTROLE ANC et raccordement AC	78
Contrôle Assainissement non collectif	25
Contrôle raccordement ass collectif	53
TRAVAUX PUBLICS	
Branchements/extensions neufs AEP	10
Avaloir	3
Remise extérieure de branchement AEP (suppression plomb) et remplacement de regard compteur	35
Branchements-extensions neufs assainissement	6
Pose poteaux d'incendie	3
Reprise branchement assainissement, regard	11
Remplacement regard compteur	16
Remplacement de compteurs (en hausse avec renouvellement Tréveray et Saint Joire)	757
vanne fermeture reseau et de purge	10
Travaux de la régie de travaux publics pour installations propres au syndicat et communes (travaux sur captage AEP, STEP, amélioration réseaux) en heure	832 heures
Réfection béton et enrobés	140 heures
Interventions fuites (total)	114
Dont réparations sur conduites principales	70
Dont réparation de fuites sur branchement	44
Recherche fuites en heure	546 heures
Gestion usine, réseau EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF en heures	1 820 heures
Autosurveillance AEP et AC - POINT A2 - SIG - DUP - PGSSE- ETUDE TECHNIQUE	1 209 heures
Suivi curage réseau	144 heures
Entretien électromécanique	364 heures
Télégestion (mise en place et gestion)	105 heures
Espace vert	216 heures
Entretien des véhicules, matériels	208 heures
Entretien des locaux	104 heures
Changements de compteurs (dont 489 Tréveray Saint-Joire)	757
ouverture/fermeture branchements	282 interventions
Relève trimestrielle en heures	140 heures
COMPTABILITE et RELATION ABONNES	
Cessation contrat/Nouveaux contrats/reprise de contrat suite à transfert ex TSJ /changement de compteur	346 / 325/489/757
Factures trimestrielles abonnés	20 899
Emission de mandats/Titres de Recette	420 / 328
Remboursement suite à fuite	56
Comptabilité générale (déclaration TVA, Amortissement)	80 heures
Bon de Commande	289
Nombre Appels entrants/sortants	4 592 / 1 319

2. LA TARIFICATION DES SERVICES

2.1. Les modalités de tarification :

La tarification inclut une part fixe (l'abonnement) et une part proportionnelle (les redevances liées à la consommation).

L'Agence de l'Eau applique également 4 redevances et l'Etat applique la TVA à 5.5 % pour le service eau et à 10% pour le service d'assainissement.

La réforme des redevances de l'Agence de l'Eau s'applique depuis 2025. Les nouvelles redevances de performance sont modulées en fonction de critères techniques liés à la qualité de gestion des réseaux d'eau potable (rendement et connaissance patrimoniale) et des systèmes d'assainissement collectif (autosurveillance, conformité réglementaire et efficacité épuratoire).

Ces redevances de performance sont acquittées par la collectivité auprès de l'Agence de l'eau puis répercutées aux usagers sous forme d'une contre-valeur intégrée au prix du service.

La contre-valeur facturée aux abonnés est toujours établie sur une estimation. La redevance définitive est calculée l'année suivante par l'Agence de l'eau et les écarts (intégrant aussi les impayés) sont régularisés dans les exercices ultérieurs.

2.2. Les tarifs 2026 :

Depuis le 1^{er} janvier 2023, l'ensemble du territoire syndical a la même tarification. Le coût réel du service doit être couvert par les redevances.

En 2026, le syndicat a maintenu ses tarifs 2025. En 2023, une hausse de 5 euros HT par abonnement trimestriel avait été votée. Depuis 2024, les redevances de l'Agence de l'Eau évoluent en raison de la réforme.

TARIFS UNITAIRES 2026 –EAU TVA à 5.5% - ASSAINISSEMENT COLLECTIF TVA A 10%

		Sup à 501 m³ non dom	DN 15 / 20	DN 30	DN 40	DN 50	PERF et conso	PLVT eaux brutes	part SMESM	Part AESN	TVA ETAT	TOTAL TTC	au m³ TTC
EAU POTABLE	1,52	1,37	80	108	146	186	0,409	0,13	262,4	64.68	17.99	345.07	2,88
ASSAINISSEMENT	1,86		80				0,178		303,2	21.36	32.46	357.02	2,98
	REDEVANCES HT par m³		ABONNEMENT ANNUEL HT				AESN		FACTURE TTC pour 120 m³				

FACTURE TYPE : TARIF 2026 – 120 m³ domestique EAU et ASSAINISSEMENT COLLECTIF

	Qté	PU	HT	Tx	TVA	TTC
ABONNEMENT COMPTEUR	1	80	80,00 €	5,5%	4,40 €	84,40 €
CONSOMMATION	120	1,52	182,40 €	5,5%	10,03 €	192,43 €
TAXE CONSOMMATION (0.34) et PERFORMANCE (0.069)	120	0,409	49,08 €	5,5%	2,70 €	51,78 €
PRELEVEMENT EAUX BRUTES AESN	120	0,13	15,60 €	5,5%	0,86 €	16,46 €

TOTAL EAU POUR 120 m³ 345,07 soit 2,88 € TTC le m³

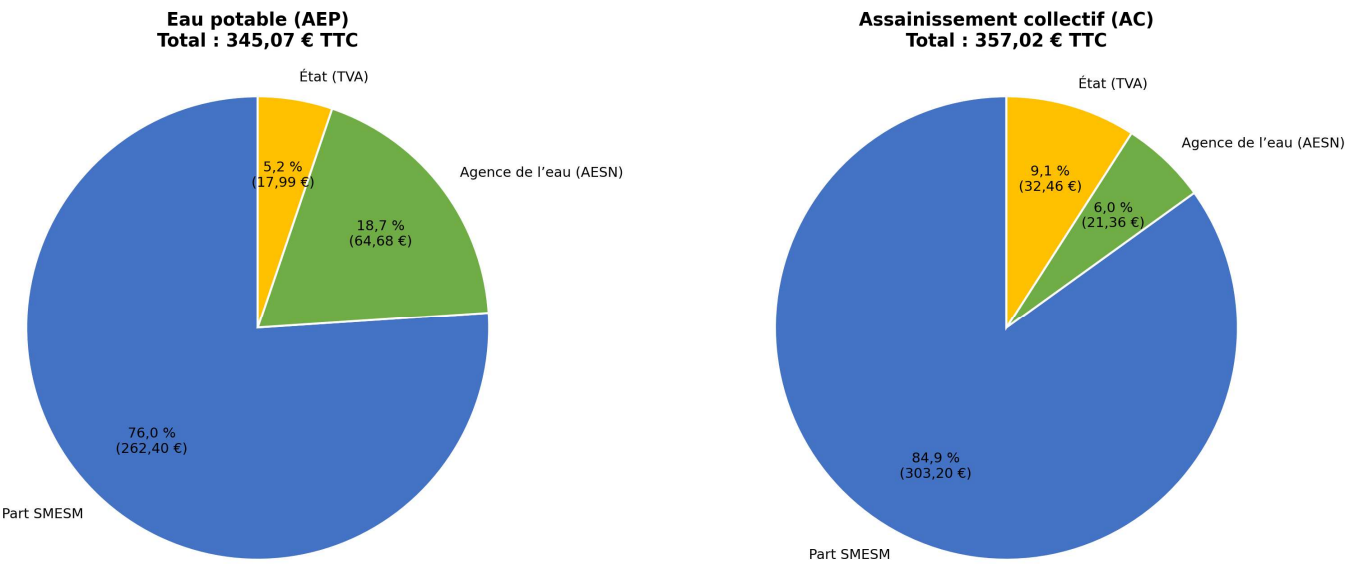
ABONNEMENT ASSAINISSEMENT	1	80	80,00 €	10, %	8,00 €	88,00 €
REDEVANCE AC	120	1,86	223,20 €	10, %	22,32 €	245,52 €
PERFORMANCE AESN	120	0,178	21,36 €	10, %	2,14 €	23,50 €

TOTAL AC pour 120 m³ 357,02 soit 2,98 € TTC le m³

TOTAL TTC EAU ET AC pour 120 m³ : 702,09 soit 5,85 € TTC le m³

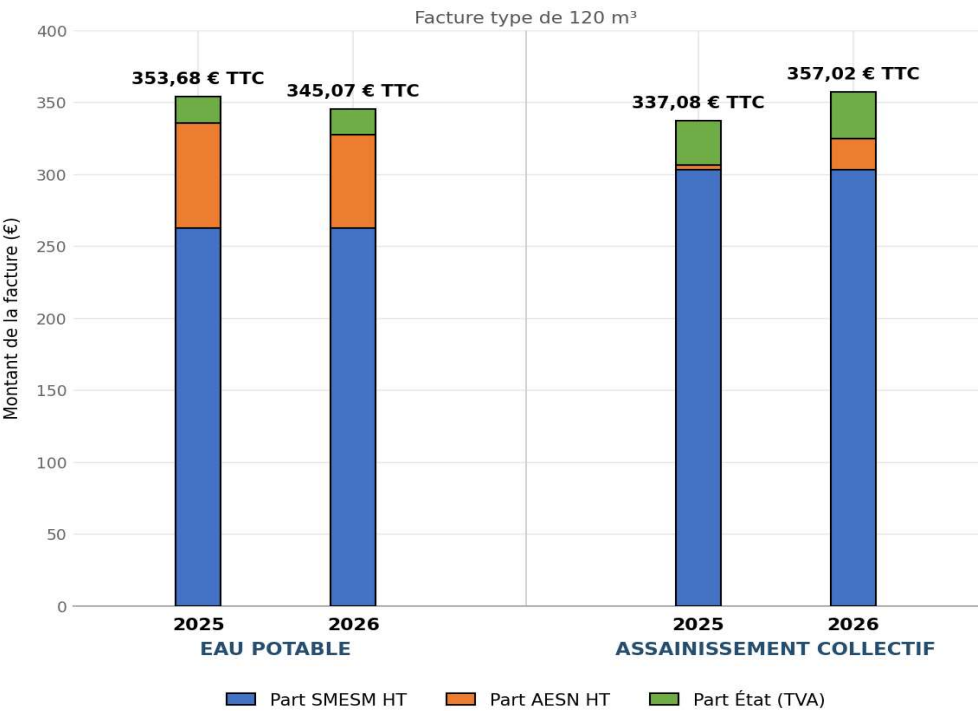
REPARTITION 2026 PAR PART COLLECTIVITE, AGENCE DE L'EAU et ETAT

Répartition des factures types de 120 m³ en 2026



Evolution des tarifs 2025 et 2026

EVOLUTION DES TARIFS 2025-2026



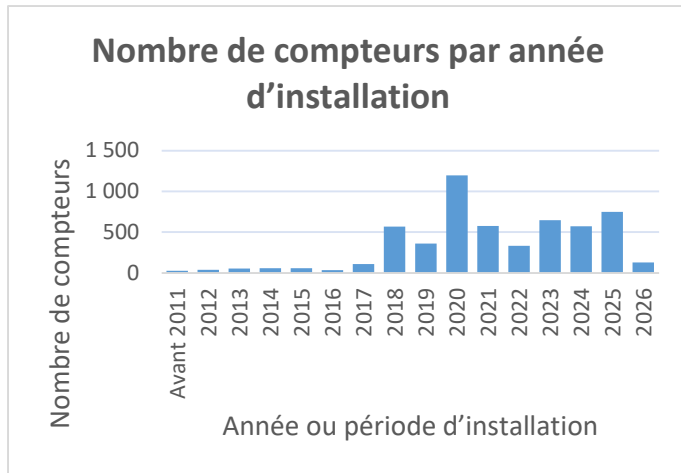
	Eau 2025	Eau 2026	Assain. 2025	Assain. 2026
Part SMESM HT	262,40 €	262,40 €	303,20 €	303,20 €
Part AESN HT	72,84 €	64,68 €	3,24 €	21,36 €
État - TVA	18,44 €	17,99 €	30,64 €	32,46 €
TOTAL TTC	353,68 €	345,07 €	337,08 €	357,02 €

Entre 2025 et 2026, la facture type de 120 m³ d'eau potable diminue de 2,43 %. À l'inverse, la facture type d'assainissement collectif augmente de 5,92 %. Les parts revenant au SMESM demeurent inchangées, les évolutions constatées résultent principalement des modifications des redevances de l'Agence de l'eau consécutives à la réforme des redevances.

La facture type de 120 m³ d'eau potable et d'assainissement collectif a une hausse globale de 1,64 %.

2.3. La facturation:

Les abonnés reçoivent quatre factures par an (sauf mensualisation) basées sur la consommation réelle. La radio-relève trimestrielle nécessite le renouvellement réglementaire des compteurs les plus anciens, en priorité ceux âgés de plus de douze ans, afin de préserver la fiabilité du comptage.



3 % DU PARC COMPTEUR A REMPLACER



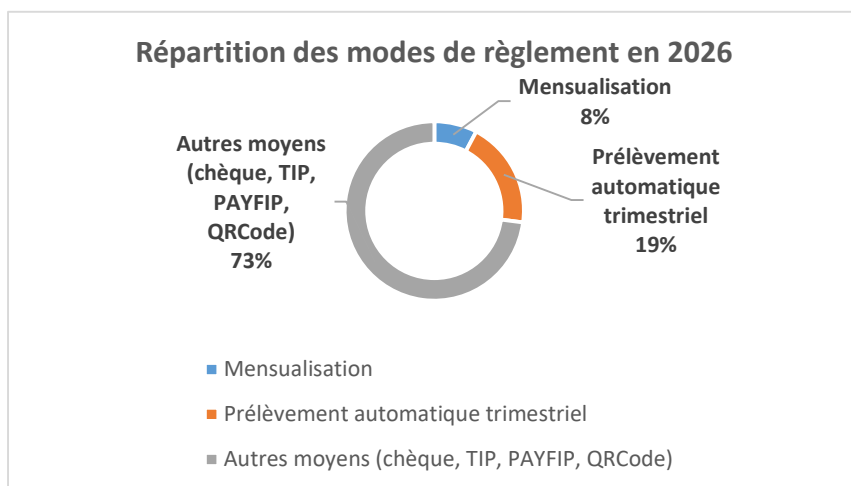
Depuis 2025, les factures d'eau et d'assainissement peuvent être mises à disposition des abonnés (sous réserve que les identités soient consolidées par la DGFIP) dans leur espace personnel sécurisé sur le site **impots.gouv.fr**, désormais dénommé « **Mon espace Finances publiques** ».

Ce service, appelé **Espace Numérique Sécurisé Unifié (ENSU)**, permet aux usagers de consulter leurs factures locales dématérialisées à partir du même espace qu'ils utilisent déjà pour leurs démarches fiscales.

Depuis 2017, la DGFIP prend en charge l'édition, l'impression et l'envoi postal des factures (clic ESI) du syndicat.

Le syndicat propose tous les moyens de paiement autorisés par le Service de Gestion Comptable de Bar-le-Duc (par chèque et numéraire, par internet, par TIP, par prélèvement automatique mensuel ou trimestriel et auprès des bureaux tabac par QRcode).

La DGFIP a engagé un plan de réduction du paiement par chèque pour les recettes publiques. Avec la fermeture prévue du centre national de traitement des chèques de Rennes à l'été 2027, les usagers seront progressivement invités à privilégier les solutions de paiement dématérialisées pour le règlement des factures d'eau et d'assainissement.



Synthèse des modes de règlement en 2026	Nombre
Mensualisation	424
Prélèvement automatique trimestriel	1 060
Autres moyens (chèque, TIP, PAYFIP, QRCode)	3 995
Total général	5 479

3. LES DONNEES TECHNIQUES 2025

3.1. EAU POTABLE :

Synthèse :

Caractéristiques	Source de Rupt	Puits de Nantois	Puits de Houdelaincourt	Puits de Saudrupt	Puits de Ville-sur-Saulx	Forage profond Saint-Joire
Habitants desservis	6 418	371	282	1 508	756	795
Abonnés	3 355	262	203	760	421	488
Production (m³)	389 352	41 489	16 058	94 967	42 454	49 461
Distribution (m³)	281 233	31 907	15 671	65 668	37 320	43 140
Rendement net	72,23 %	76,90 %	97,58 %	69,14 %	87,90 %	87,22 %
DUP	Oui	Oui en 2025	Oui en 2025	Oui	Oui	Oui
Type de ressource	Captage	Captage	Forage	Forage	Forage	Captage
Réservoirs	7	2	1	1	1	1
Réseaux (km)	143,34	20,00	6,10	24,74	12,40	12,40
État du rendement	Médiocre	En hausse notable depuis 2024 (+10 %)	Excellent	Médiocre	Forte hausse depuis 2022	Très bon
Remarques	Vieillessement réseaux, intempéries	Prise inconnue sur PI	Prise d'eau sans comptage	Vieillessement réseaux et prises inconnues sur PI	Dysfonctionnement compteur production en 2025	Prise d'eau importante pour travaux voirie et fuite importante réparée en 2025
Travaux réalisés	Usine neuve 2021	3 compteurs sectoriels (2023) + chloration automatique et télégestion	Chloration automatique et télégestion	Réparation de plusieurs fuites. Télégestion	Renouvellement canalisation Jean-d'Heurs + 4 compteurs sectoriels + chloration automatique et télégestion	Géré par le SMESM depuis 2025
Travaux 2025 *DUP : protection par déclaration d'utilité publique des périmètres de protection (PPC)	Surpresseur usine	*DUP/PPC + rénovation puits	*DUP/PPC + rénovation puits	Chloration automatique réservoir Haironville	Réparation canalisation aspiration forage	Télégestion, chloration automatique
Travaux 2026	Filtres charbon, ultrafiltration, diagnostic usine	Clôture PPI	Clôture et portes PPC	Remplacement réducteur pression réseau et compresseur usine	Pose points d'écoute, vanne, remplacement porte captage	Clôture et porte PPC

Rendement Total :

Le rendement net total hors distribution sans comptage liée aux nécessités de service est de **73.88 %** en 2025, soit en légère hausse par rapport à 2024. Il intègre les consommations liées aux travaux réalisés pour le syndicat en 2025. Il ne prend pas en compte les consommations non comptabilisées (purge, poteau incendie...) qui peuvent être estimées. En incluant les volumes estimés sans comptage, **le rendement net total est de 74.76 %**. Le rendement brut est de 72.22 % en 2025.

Les sécheresses estivales entraînent de nouvelles périodes de fuite en sus des périodes classiques de gel et dégel hivernaux. En 2025, 114 fuites ont été réparées par la régie. En 2024, 92 fuites ont été réparées contre 56 en 2023. Outre la baisse du rendement de réseau, l'impact sur le volume de travail des équipes est notable entre la recherche et la réparation de fuites.

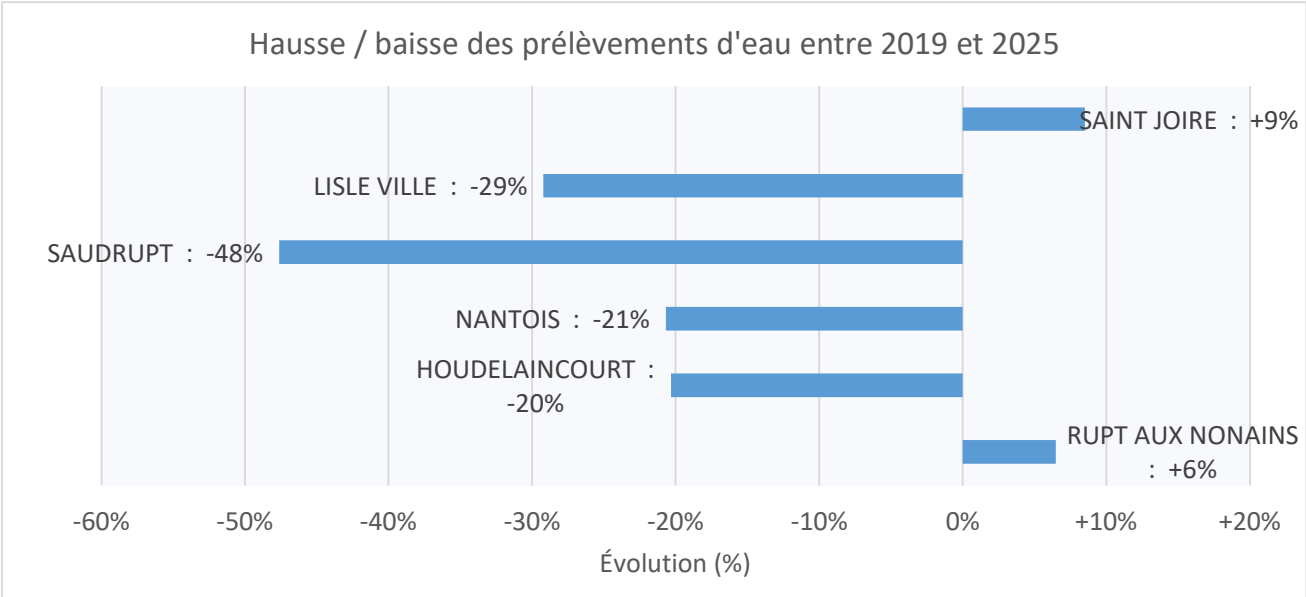
Le transfert de compétence a généré un effort de remise à niveau sur les ouvrages et réseaux. Le rendement est nettement amélioré sur l'ex SEH et l'ex VL. En 2025, le rendement de l'ex VL s'est amélioré suite à la rénovation de la canalisation d'aspiration du forage. Sur le territoire de l'ex SIVOM des 4 cantons et de l'ex SIE BHS, le rendement stagne. Les réseaux âgés fuient dès les intempéries et le fonds de fuite est plutôt composé de nombreuses petites fuites.

Le syndicat poursuit sa politique d'augmentation de rendement de réseaux. Il s'agit d'un plan d'action avec sectorisation du réseau, renouvellement du parc compteur, amélioration du comptage de distribution « gratuite », renouvellement très ciblé des tronçons fuyards, campagne de recherche de fuites, réparation immédiate des fuites détectées.

Il est impératif d'améliorer les rendements dans un contexte de préservation de la ressource naturelle face au réchauffement climatique.

• Stratégie de préservation de la ressource : nouvelle obligation réglementaire

Le Plan EAU présenté par le gouvernement en 2023 a été repris par les Agences de l'Eau ; Il est demandé qu'entre 2019 et 2030, une réduction de **10 %** des prélèvements en eaux brutes soit réalisée par les services d'eau. Au syndicat, la baisse est de **13 %** entre 2019 et 2025 (16 % entre 2019 et 2024). Au fur et à mesure des transferts de compétence, la régie a œuvré en priorité pour améliorer les rendements des nouvelles communes. Cette politique a permis une amélioration significative des rendements. A Rupt et à Saint-Joire, des fuites importantes ont été réparées et des volumes d'eau importants ont été utilisés pour les travaux d'assainissement et de voirie. Le détail par captage :



• Qualité de l'eau : SYNYHESE Conclusions sanitaires de l'ARS en 2026 sur l'année 2025

UDI	Analyses microbio. réalisées	dont conformes	Soit Taux de conformité	Analyses physico-chim. réalisées	dont conformes	Soit Taux de conformité	Classement sanitaire global par l'ARS
Source de Rupt	32	32	100 %	8	7	87,5 %*	B
Hévilliers–Couvertpuis–Villers-le-Sec	14	13*	93 %*	2	2	100 %	A
Tréveray–Saint-Joire	10	10	100 %	2	2	100 %	A
Brillon–Haironville–Saudrupt	10	10	100 %	2	2	100 %	A
Houdelaincourt	12	12	100 %	2	2	100 %	A
L'Isle-en-Rigault–Ville-sur-Saulx	10	10	100 %	2	2	100 %	A
TOTAL	88	87	98,9 %	18	17	94,4 %	

* Une analyse physico-chimique non conforme est comptabilisée pour UDI source de Rupt Dépassement ponctuel de la limite réglementaire flufenacet ESA (0,122 µg/L au lieu de 0,100 µg/L). Métabolite d'un herbicide interdit en juin 2026.

* Une analyse microbiologique non conforme est comptabilisée pour l'UDI Hévilliers–Couvertpuis–Villers-le-Sec en raison d'une contamination par retour d'eau d'une cuve agricole branchée sans autorisation sur un poteau d'incendie.

Le contrôle sanitaire réalisé par l'ARS en 2025 met en évidence une bonne qualité générale des eaux distribuées par le Syndicat Mixte des Eaux Sud Meuse. Cinq des six unités de distribution obtiennent l'indicateur global A, correspondant à une eau de bonne qualité. Pour l'ensemble des secteurs, l'ARS conclut que l'eau distribuée peut être consommée par tous

La qualité microbiologique est très satisfaisante sur la majeure partie du territoire. Les UDI de la Source de Rupt, de Tréveray–Saint-Joire, de Brillon–Haironville–Saudrupt, de Houdelaincourt et de L'Isle-en-Rigault–Ville-sur-Saulx présentent une conformité microbiologique de 100 %

Sur l'UDI Héவில்liers–Couvertpuis–Villers-le-Sec, le taux de conformité microbiologique s'établit à 93 %. Cette valeur résulte d'une contamination ponctuelle et accidentelle du réseau, provoquée par un retour d'eau à la suite d'un usage non autorisé d'un poteau incendie. Cet événement isolé ne caractérise donc pas une dégradation durable de la ressource, du traitement ou de la qualité habituelle de l'eau distribuée.

Les caractéristiques physico-chimiques sont également favorables pour la majorité des UDI. L'UDI Héவில்liers–Couvertpuis–Villers-le-Sec présente la concentration moyenne en nitrates la plus élevée des six secteurs, à 30 mg/L, pour une valeur maximale de 34 mg/L. Ces valeurs restent inférieures à la limite réglementaire de 50 mg/L.

La Source de Rupt constitue le principal point de vigilance physico-chimique de l'année. Un dépassement ponctuel de la limite de qualité applicable à un pesticide a été constaté pour le métabolite flufénacet ESA, mesuré à 0,122 µg/L. L'ARS classe donc cette UDI en indicateur global B, tout en précisant que ce dépassement ponctuel est sans risque pour la santé et que l'eau peut être consommée par tous. Les autres paramètres contrôlés sont de bonne qualité, avec une conformité microbiologique de 100 %, une teneur moyenne en nitrates de 20,4 mg/L et une absence de PFAS parmi les 20 substances prises en compte.

Enfin, les eaux distribuées sont généralement dures à très dures, avec des valeurs moyennes comprises entre 26,3 °f à Tréveray–Saint-Joire et 34,9 °f à L'Isle-en-Rigault–Ville-sur-Saulx. Cette minéralisation naturelle peut favoriser les dépôts de calcaire dans les équipements domestiques, mais elle ne constitue pas une non-conformité sanitaire.

En synthèse, la qualité des eaux distribuées en 2025 est bonne et globalement bien maîtrisée. Les résultats font ressortir trois situations distinctes : des UDI présentant une qualité très satisfaisante et stable, un incident microbiologique accidentel et isolé sur le secteur Héவில்liers–Couvertpuis–Villers-le-Sec, et une vigilance renforcée sur la Source de Rupt en raison d'un dépassement ponctuel de pesticide.

- **Connaissance et gestion patrimoniale du réseau : Logiciel de cartographie KIS avec SIG**

existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de desserte	Oui
mise à jour du plan au moins annuelle	Oui
informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériaux)	Oui
connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	Oui
localisation et description des ouvrages annexes (vannes, ventouses, compteurs...)	Oui
localisation des branchements sur la base du plan cadastral	En cours
localisation et identification des interventions (réparations, purges, travaux de renouvellement)	Oui
existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des branchements	Non
existence d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé et estimatif sur 3 ans)	Oui
mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	Non

- **Equipement :**

Les usines ont toutes été équipées de chloration automatique et de télégestion. En 2025, le syndicat a équipé en télégestion la station de Saint-Joire et le réservoir d'eau potable. En 2026, la chloration automatique a été installée. Depuis 2022, à Saudrupt, les pompes de forage et de refoulement ont été remplacées. La chloration automatique a été rénovée au réservoir d'Haironville. En 2026, le réducteur de pression qui stabilise le réseau a été remplacé A Ville-sur-Saulx, la tuyauterie inox de refoulement et de pompage a été rénovée en 2023 et en 2025. L'asservissement entre le niveau du réservoir et la station de pompage a été installé. Des compteurs sectoriels ont été installés en 2022 et en 2023 sur les anciens syndicats et sont équipés de télégestion afin de

faciliter la surveillance du réseau. En 2025 et 2026, les captages de Nantois et de Houdeley ont été rénovés conformément aux exigences réglementaires de la DUP.

3.2. ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF :

- Synthèse des contrôles d'assainissement non collectif 2025

Liste des communes	Zonage	Nombre total d'installations	Nombre d'installations contrôlés	Nombre d'installations restant à contrôler
AULNOIS EN PERTHOIS	OUI	74	74	0
BAZINCOURT SUR SAULX	OUI	67	67	0
BAUDONVILLIERS	OUI	5	5	0
COUSANCES LES FORGES	OUI	31	27	4
COUVERTPUIS	OUI	12	6	6
DAMMARIE SUR SAULX	OUI	1	1	0
HEVILLIERS	OUI	2	1	1
JUVIGNY EN PERTHOIS	OUI	2	2	0
LAVINCOURT	OUI	1	1	0
LE BOUCHON SUR SAULX	OUI	1	1	0
MAULAN	OUI	62	49	13
MONTPLONNE	OUI	11	11	0
MORLEY	OUI	16	15	1
MENIL SUR SAUL	OUI	1	1	0
NANT LE PETIT	OUI	53	44	9
NARCY	OUI	3	2	1
RUPT AUX NONAINS	OUI	199	167	32
SAVONNIERES EN PERTHOIS	OUI	3	3	0
SOMMELONNE	OUI	4	4	0
VILLERS LE SEC	OUI	67	32	35
total :		626	513 dont 196 conformes	113

- Tarification des contrôles d'assainissement non collectif 2025 en euro HT – TVA à 10 % :

Installation nouvelle ou réhabilitée	Redevance du contrôle de conception	100
	Redevance du contrôle de bonne exécution des travaux	100
Installation existante	Redevance du premier contrôle de diagnostic	150
	Redevance du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien	80 (80 en 2025)
Contre-visite des contrôles de bonne exécution des travaux		80 (80 en 2025)

3.3. ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Depuis 2025, le Syndicat gère l'assainissement collectif de 25 communes. Le service compte 4 373 abonnés et a traité 315 651 m³ d'eaux usées en 2025 en intégrant Stainville, Tréveray et Saint-Joire.

Ce service permet de collecter les eaux usées et de les transporter vers une station d'épuration pour traitement.

La réglementation impose une autosurveillance pour garantir notamment la performance du traitement et l'absence de pollution du milieu naturel.

Tous les services d'assainissement collectif doivent avoir lancé un diagnostic périodique de leurs systèmes (réseaux et stations). Cette étude est en cours de réalisation au syndicat. Elle bénéficie d'une aide à hauteur de 80 % de l'Agence de l'eau.

Le tableur suivant synthétise les principales données techniques du service :

• Synthèse :

Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 055-200092633-20260930-20260930_1-DE

STEP	communes	Descriptif ouvrages et boues	Conformité réglementaire Police de l'Eau
COUSANCES LES FORGES	STEP boues activées	42 kms de réseaux 26 déversoirs d'orage 17 postes de refoulement Epandage boues	Non-conformité 2025 en raison des déversements au point A2 alors que le débit de référence n'est pas atteint. points A2 installés (sonde radar) fin 2022 Remplacement du tamis et dégrilleur en 2022 Pompes de refoulement renouvelées En 2023, table à boue rénovée et pompe gavageuse. En 2024, rénovation filière aération et débitmètres
1900 EH – 1167 abonnés	BRAUVILLIERS		
	JUVIGNY		
	NARCY		
	SAVONNIERES		
MENIL SUR SAULX	STEP boues activées	18.5 kms de réseaux 4 déversoirs d'orage 8 postes de refoulement Epandage boues	Conformité 2025 Le déversoir de Dammarie a été modifié en 2022 pour optimiser son fonctionnement. Poste de refoulement renouvelé Fouchères. Mise à jour de la loi hydraulique du point A2 En 2024, rénovation du pont racleur En 2025, Pompe Menil et rénovation complète inox PR Fouchères. En 2026, remplacement de bache de stockage de boues. En juillet, incident avec pollution de la Saulx lors de la canicule (le tuyau a éclaté par la formation de gaz) par départ de boues. Pompage réalisé sur plusieurs jours. Rénovation des vannes et sécurisation du canal de rejet. Surveillance par la police de l'eau et l'OFB.
850 EH- 571 abonnés	DAMMARIE SUR SAULX		
	FOUCHERE AUX BOIS		
	LE BOUCHON SUR SAULX		
	MORLEY		
L'ISLE EN RIGALT	STEP boues activées	10 kms de réseaux 5 déversoirs d'orage 6 postes de refoulement Epandage boues	Conformité 2025 Rénovation depuis 2021 des 6 postes et 6 pompes de refoulement qui ont optimisé les charges entrantes. Mise en place des points A2 avec nouvelle loi hydraulique (sonde de niveau) Création de quatre vannes de vidange d'eaux claires dans le silo à boue pour épaissir les boues. Compresseur neuf pour la table d'égouttage. En 2024, rénovation agitateur du silo à boues. En 2025, remplacement de deux pompes de refoulement. En 2026, rénovation du dégrilleur et remplacement de l'agitateur, remplacement d'une pompe de refoulement.
1000 EH-382 abonnés	VILLE-SUR-SAULX		
BAUDONVILLIERS	STEP boues activées	3.68 kms de réseaux 1 déversoir d'orage 1 poste de refoulement Epandage boues	Conformité 2025 En 2022, points A2 avec nouvelle loi hydraulique (sonde de niveau). En 2024, ajout d'une cuve supplémentaire de stockage de boues. En 2026, remplacement du moto-réducteur.
600 EH-175 abonnés			
BRILLON-EN-BARROIS	LAGUNE	5 kms de réseaux 2 déversoirs d'orage	Conformité 2025. charges entrantes faibles en raison d'une surcharge hydraulique par temps de pluie. Création d'un fossé de déverse vers le deuxième bassin. point A2 réalisé. Curage en 2023.
600 EH-283 abonnés			
COUVERTPUIS 80 EH – 35 abonnés	STEP planté de roseaux	1.2 kms de réseaux 1 poste de refoulement	Conformité 2025. Point A2 avec sonde en 2022.
HAIRONVILLE 800 EH-279 abonnés	STEP boues activées	4 kms de réseaux 1 déversoir d'orage 1 poste de refoulement Epandage des boues	Non Conformité 2025 (nombreux déversements au point A2) Faibles charges polluantes entrantes réglées en 2022 par la déconnexion de la fosse de décantation mise en place du point A2 en 2022/2023. Remplacement du motoréducteur du pont racleur de la STEP en 2022. En 2023, changement du moteur et du motoréducteur du dégrilleur. Rénovation des caillebotis. En 2025, pompe de refoulement.
HEVILLIERS 170 EH-75 abonnés	STEP planté de roseaux	1.4 kms de réseaux 1.5 1 déversoir d'orage 1.6 1 poste de refoulement	Conformité 2025 Pompe de refoulement et sonde de niveau remplacées. Point A2 réalisé en 2022. En 2026, pompe de refoulement.
HOUDELAINCOURT 415 EH-176 abonnés	STEP planté de roseaux	3.6 kms de réseaux 2 déversoirs d'orage 5 postes de refoulement	Non Conformité 2025. Sous-charge organique en temps sec et surcharge hydraulique en temps de pluie – mise en séparatif du réseau URGENT-travaux réalisés mais en attente de déconnexion réelle. Point A2 réalisé en 2022. En 2023, deuxième bassin curé. En 2024, replanté en ortie
LAVINCOURT 91 EH-39 abonnés	STEP planté de roseaux	1.7 kms de réseaux 1 déversoir d'orage 1 poste de refoulement	Conformité 2025- Point A2 réalisé en 2022. En 2025, installation d'un compteur de bachee.
MONTPLONNE 185 EH-53 abonnés	STEP planté de roseaux	3.3 kms de réseaux 2 postes de refoulement	Conformité 2025. mise en demeure de déconnexion eaux pluviales abonné réalisée en 2022, 2023, 2024 (surcharge hydraulique). Point A2 en 2022.

SAUDRUPT 250 EH-106 abonnés	STEP planté d'orties	1.3 kms de réseaux 1 déversoir d'orage 1 poste de refoulement	Non-conformité 2024 reporté en 2025 (1 analyse biennale car faibles charges) ID : 055-200092633-20260930-20260930_1-DE En 2023, déclaration de la STEP auprès de la police de l'eau suite à une maîtrise d'œuvre réalisée en régie. Attente arrêté contrôle de raccordement effectué en 2022- Rénovation du réseau en 2023 et 2024 pour éviter les stagnations dans les regards des particuliers et de visite. adhésion à Holositech pour le suivi du traitement par des orties. Curage réalisé en 2023 avec repiquage des orties par Holositech.. En 2023, programmation du poste d'entrée pour éviter les surcharges hydrauliques sur la station. 2 pompes de refoulement remplacées.point A2 réalisé En 2024 et 2025, rénovation de la clôture, de boîtes de branchements et création de regard d'accès. Reste clôture à la charge de la commune. En 2026, remplacement des caillebotis.
SOMMELONNE 350 EH	LAGUNE	4.2 kms de réseaux 7 déversoirs d'orage et 1 poste de refoulement	Conformité 2025 Point A2 réalisé Présence de ragondins qui dégradent l'ouvrage. En 2026, berge rénovée. Clôture à remplacer. Curage de la lagune à envisager à moyen terme. Problématique de lingettes et de gestion des eaux pluviales
STAINVILLE 420 EH	STEP planté de roseaux	5.65 kms de réseaux 6 déversoirs d'orage 2 postes de refoulement	Neuf, Non Conformité 2025 car sous-charge hydraulique en temps sec (le programme de raccordement est en cours et porté par la mairie) et les normes de rejet du phosphore ne sont respectées. Transférée en 2025, cahier de vie réalisé et validation des points A2.
TREVERAY 1000 EH	STEP planté de roseaux (Saint-Joire)	6 kms de réseaux 2 déversoirs d'orage et 12 postes de refoulement dont 3 dans la STEP	Non Conformité 2025 en raison d'une sous-charge organique et hydraulique. Transférée en 2025. En 2025, Remplacement d'une pompe de refoulement et d'une trappe d'accès et rénovation complète du poste de refoulement de la mairie (tuyauterie, vanne, clapet et pompe). En 2026, remplacement d'une pompe de refoulement. En 2027, prévoir télégestion. Et curage à moyen terme.
BAZINCOURT 424 EH	STEP planté de roseaux (Rupt-Aux-nonains)	6.7 kms de réseaux 5 postes de refoulement	En 2025, démarrage des travaux. Fin 2026, réception des travaux.

- **Epandage :**

Les plans d'épandage des STEP de Cousances, Ménil et Haironville ont été actualisés en 2021. En 2023, la révision du plan d'épandage sur Haironville et Ville-Sur-Saulx pour intégrer des prairies permettant un épandage de printemps (stockage insuffisant) a été réalisée. Le plan d'épandage de Baudonvilliers a également été révisé pour trouver d'autres prairies pour l'épandage de printemps.

Les lagunes et les stations à filtre-planté de roseaux ne nécessitent pas un épandage annuel. La lagune de Brillon a été curée en 2023 pour un budget de 103 000 euros. La lagune de Sommelonne devra être curée à moyen terme. La STEP de Saudrupt a été curée et replantée en ortie dans le cadre du programme d'étude du traitement des eaux usées par les orties porté par l'association Holositech. En 2025, l'association Holositech n'a eu aucune activité et le syndicat gère seul les stations plantées d'ortie.

- **Autosurveillance :**

Le programme réglementaire d'autosurveillance a été modifié par la Police de l'Eau et conduit, outre la surveillance du fonctionnement des stations, à la surveillance des points de rejet d'eaux pluviales.

Le syndicat a réalisé en 2022 et en 2023 un dossier d'équipement (mesure de débit et télégestion) validé par la police de l'eau et subventionné par l'Agence de l'eau Seine-Normandie et le Département de la Meuse. Ce programme a englobé également l'équipement des nouvelles communes. En 2025, le syndicat a rénové les canaux venturi de la STEP de Cousances-Les-Forges.

4. LES ETUDES ET TRAVAUX

4.1. L'assainissement collectif de Rupt-Aux-Nonains et Bazincourt-Sur-Saulx 2024-2025-2026 -Projet total estimé à 4 746 255 €

Les travaux d'assainissement ont démarré en janvier 2025. Les principales caractéristiques du programme de travaux d'assainissement collectif sont les suivantes :

- Création de 3 200 ml de réseaux gravitaires ;
- Création de 3 500 ml de réseaux sous pression ;
- Mise en œuvre de 5 Postes de Relevage ;
- Création d'une unité de traitement des eaux usées par filtre planté de roseaux à 2 étages 424 habitants

Les travaux sont aidés à hauteur de 72,01 % par le GIP Objectif meuse, l'AESN et le Département de la Meuse.

Un emprunt à long terme à hauteur de 1 000 000 d'euros et un autofinancement à hauteur de 375 421 € assurent le solde. Le remboursement de la dette est assuré par les recettes nouvelles liées aux redevances d'assainissement à venir des deux communes.

Les travaux devraient s'achever au troisième trimestre de l'année 2026.

Les deux communes ont décidé de porter les travaux de raccordement. Les études sont achevées sur Bazincourt et en cours sur Rupt.

4.2. La DUP de protection des captages d'eau potable de Nantois et Houdelaincourt et la convention de vente d'eaux brutes avec la Communauté d'Agglomération de Meuse Grand Sud 2024-2025-2026:

Les périmètres de protection des captages d'eau potable, obligation réglementaire, visent à assurer la sécurisation et la protection de la qualité de l'eau potable contre la pollution d'origine accidentelle et/ou diffuse.

Ils sont instaurés par une déclaration d'utilité publique des travaux de prélèvement d'eau après enquête publique.

Sur le territoire des eaux Sud Meuse, deux captages n'étaient pas encore protégés, ceux de Nantois et de Houdelaincourt, transférés en 2020. **Les subventions sont conditionnées à la protection totale des captages situés sur le territoire du syndicat.**

En 2025, la mise en place de la DUP avec l'appui du SATE du Département de la Meuse s'est achevée, après la réalisation des missions de relevés cadastraux, par une enquête publique puis par la prise de deux arrêtés préfectoraux.

- Concernant le captage de Nantois desservant les communes d'Héville, Couvrepais, Villers-Le-sec et Nantois, le syndicat est responsable de la production de l'eau brute et la Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud est responsable du traitement et de la distribution uniquement sur la commune de Nantois, les trois autres communes relevant de notre syndicat. Il s'agit donc de régulariser par une convention la situation existante entre les deux structures.
- Concernant le captage de Houdelaincourt, ce captage pourrait être abandonné car le programme d'alimentation en eau potable du laboratoire l'ANDRA inclut la distribution d'Houdelaincourt depuis le captage de Gondrecourt-le-Château. L'ARS étudie la possibilité de conserver ce captage en secours.
- Les frais de géomètre, de publicité légale et de commissaire-enquêteur se sont élevés à 21 904,26 € HT. L'agence de l'Eau a aidé à hauteur de 7 200 euros et le Département va compléter l'aide pour atteindre les 80 % de la dépense.
- La phase travaux, en principe postérieure à l'arrêté de protection, a été anticipée sur Nantois avec la rénovation urgente du puits afin de sécuriser le site. Les travaux à Houdelaincourt ont été réalisés en régie. Les rénovations des clôtures pour un budget prévisionnel de 30 000 € HT subventionné à hauteur de 40 % a été réalisée en 2026.

4.3. L'étude diagnostic périodique des systèmes d'assainissement collectif 2024-2025-2026- schéma directeur :

L'arrêté du 21 juillet 2015 modifié par l'arrêté du 31 juillet 2020 impose la réalisation d'un diagnostic périodique de l'ensemble de son système d'assainissement. L'obligation légale de sa mise en œuvre par les collectivités est fixée à 2025.

Dans sa philosophie, le diagnostic vise à assurer le bon fonctionnement des systèmes d'assainissement tant du point de vue de la protection de l'environnement que de ceux de la santé publique et de la pérennisation du patrimoine.

Il constitue une démarche, basée sur quatre objectifs clairement définis par l'arrêté : Connaître en continu le fonctionnement et l'état structurel du système ; Prévenir ou identifier les dysfonctionnements dans les meilleurs délais ; Suivre et évaluer l'efficacité des actions engagées ; Exploiter dans une logique d'amélioration continue.

Le cahier des charges définit les missions nécessaires à la réalisation des diagnostics périodiques des systèmes d'assainissement (station et réseaux) pour le compte du Syndicat Mixte des Eaux Sud Meuse. Il s'agit notamment d'étude du milieu récepteur, de mesure de débit en continu, de pollution, d'inspection caméra, de test à la fumée, d'enquête de branchement...

Il comprend également l'élaboration concertée d'un programme d'actions chiffré et hiérarchisé visant à corriger les anomalies fonctionnelles et structurelles constatées et, quand cela est techniquement et économiquement possible, d'un programme de gestion des eaux pluviales le plus en amont possible, en vue de limiter leur introduction dans le système de collecte.

L'étude réalisée par Altério s'élève à 600 000 euros HT subventionnée à hauteur de 80 % par l'Agence de l'Eau. Elle a démarré en juin 2024. Elle sera achevée en juin 2027.

4.4. La poursuite de la sectorisation et de la télégestion des réseaux et sites: 2023-2024-2025-2026

Afin de sécuriser et faciliter la gestion des réseaux et des ouvrages, la pose de compteurs sectoriels et l'installation de la télégestion sont nécessaires. La fermeture des lignes RTC a imposé l'acquisition d'un nouveau logiciel de télégestion et le renouvellement de l'équipement existant permettant de s'affranchir des lignes RTC. Le coût total s'élève à presque 117 000 € HT depuis 2023. Il reste à achever la télégestion sur Tréveray et saint-Joire en assainissement collectif.

4.5. Les transferts de compétence:

- Depuis 2020, 10 communes ont transféré leurs compétences au syndicat.
- Le syndicat des eaux et d'assainissement de Tréveray et Saint-Joire et la commune de Stainville pour l'assainissement, ont rejoint au 1^{er} janvier 2025 le syndicat des eaux sud Meuse.
- La loi Notré, qui devait entraîner au 1^{er} janvier 2026, le transfert obligatoire des compétence eau et assainissement à la CODECOM des Portes de Meuse pour les communes qui n'adhèrent pas à un syndicat, a été modifiée et rend le transfert facultatif.
- Dorénavant, il est obligatoire pour les communes souhaitant transférer leurs compétences de réaliser une étude de transfert.

4.6. L'étude PGSSE en cours de consultation:

La directive européenne sur l'eau potable publiée le 16 décembre 2020 rend obligatoire les plans de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE) à l'horizon 2027/2029. Il s'agit d'une démarche globale d'amélioration continue de la qualité, qui se nourrit de toutes les connaissances actuelles ou à venir dont dispose un exploitant sur ses réseaux et installations (captages, stations de traitement, etc.).

Outre les exigences réglementaires actuelles, l'exploitant d'un service d'eau potable doit en effet prendre en compte l'ensemble des éléments susceptibles de conduire à une dégradation du service. Par exemple, dans le contexte de changement climatique, les épisodes de sécheresse ou de fortes précipitations doivent être appréciés afin d'en atténuer les impacts. De même, la vulnérabilité des installations vis-à-vis des actes de malveillance doit être évaluée et prise en compte dans les modalités de surveillance des installations.

L'étude devrait démarrer en septembre 2026 pour un budget d'environ 40 000 euros HT.